

Épargner, pour agir sur sa vie

PAGE 7



© Julien Collinet/Francif

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



Asile

Pour planter ses racines, un tuteur

Des mineurs étrangers non accompagnés migrent pour trouver refuge en Europe. En Belgique, un tuteur les soutiendra. Si tout va bien...

PAGE 6



Alimentation

Les bébés à table

Vers cinq ou six mois, le nourrisson est prêt à recevoir une alimentation diversifiée. Patience... la construction du goût chez l'enfant est un long processus.

PAGE 5

Culture

Dans les livres

Demain, documentaire revigorant, se décline sur papier pour petits et grands. La collection *La Traversée*, elle, propose 18 romans aux bons lecteurs comme aux débutants.

PAGE 9

Édito

La gratuité des soins ? Une illusion

Le coût des soins à charge des patients est un vrai problème. Leur "gratuité" n'est pas nécessairement une solution. Démonstration.

PAGE 12

Conseils juridiques

A vélo, peut-on dépasser par la droite ?

Revoici le beau temps et l'envie d'enfourcher son vélo pour aller au boulot. Quel bonheur de remonter ces files de voitures à l'arrêt ! Mais attention, même si le vélo donne une impression de liberté, il est interdit de dépasser n'importe comment.

Comme les conducteurs de véhicules automobiles, les cyclistes doivent respecter le code de la route. Même s'il est difficile pour eux de trouver une place dans la circulation, ce n'est pas une raison pour rouler sans respecter les règles. D'autant qu'une série de dispositions spécifiques sont prévues par le code de la route pour mieux les protéger.

Sur la piste cyclable

S'il existe une piste cyclable, alors le cycliste doit l'utiliser, du moins si elle est praticable. La piste cyclable indiquée au sol par deux lignes blanches parallèles discontinues doit toujours être empruntée lorsqu'elle se trouve à droite par rapport au sens de leur marche. Une piste cyclable située à gauche ne doit être utilisée que si elle est signalée dans cette direction par le panneau bleu dans lequel un vélo blanc est dessiné (panneaux D7 et D9). Dans ce cas, il s'agit la plupart du temps d'une piste cyclable bidirectionnelle avec un panneau visible dans les deux sens de circulation. Toutefois, quand la piste cyclable est à gauche, le cycliste n'est pas obligé de la prendre "si des conditions particulières le justifient". Cela peut être le cas s'il débouche d'une rue latérale et désire prendre la suivante. Il n'est pas obligé de traverser deux fois la chaussée à forte densité de circulation pour tourner quelques centaines de mètres plus loin.

Parfois sur le trottoir

S'il n'y a pas de piste cyclable, le cycliste peut alors rouler sur les emplacements de stationnement ainsi que sur les bandes de circulation réservées aux transports en commun si le symbole d'un vélo est indiqué en-dessous du panneau bleu "Bus" (panneaux F18 et F17).

Il peut même rouler sur le trottoir, mais uniquement si :

- il n'y a pas de piste cyclable ;
 - la route n'est pas située en agglomération ;
 - il se trouve à droite par rapport à la direction suivie (donc pas sur le trottoir de gauche) ;
 - il cède la priorité aux autres usagers du trottoir.
- Par contre, les enfants de moins de 9 ans peuvent toujours rouler sur le trottoir avec un vélo d'enfant dont le diamètre des roues est de 50 centimètres maximum.

Dans les sens interdits

Rouler dans un sens interdit n'est autorisé que si un panneau blanc sur lequel figure un vélo (panneaux M1 et M2), est ajouté en-dessous du panneau sens interdit (panneau C1). Si ce panneau est absent, il est alors absolument interdit aux cyclistes d'emprunter la chaussée à contresens.

Le cycliste est tenu d'utiliser la piste cyclable si elle est praticable



Interdiction, également d'enfourcher son vélo dans les piétonniers, le cycliste doit se contenter de marcher à côté de son vélo. Dans celui du centre de Bruxelles cependant, le cycliste peut rouler à pas d'homme, soit à 6 km/h maximum.

Et pour dépasser ?

Bien évidemment, sans piste cyclable, les cyclistes peuvent se mêler sur la chaussée aux autres véhicules. La tentation est alors grande de dépasser les voitures figées dans les embouteillages. Selon le code de la route, ces voitures immobilisées sont considérées comme étant en mouvement. Or, le dépassement de véhicules en mouvement doit obligatoirement se faire par la gauche. Interdiction donc pour le cycliste de remonter par la droite une file de voitures qui sont à l'arrêt forcé.

Le dépassement par la droite est toutefois permis si le conducteur à dépasser a fait fonctionner son clignoteur gauche.

Véhicules à l'arrêt

Par contre, il est permis au cycliste de dépasser par la droite un véhicule à l'arrêt. Pour le Code la route, le véhicule à l'arrêt est le véhicule immobilisé pendant le temps requis pour l'embarquement et le débarquement de personnes ou de choses. Il s'agit donc d'un arrêt volontaire de l'automobiliste.

Quoi qu'il en soit, par la gauche ou par la droite, cyclistes, soyez prudents !

// OLIVIER BEAUJEAN, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be

Le service social vous informe

L'avantage fiscal pour les personnes en invalidité ou handicapées

La déclaration d'impôts est une étape obligatoire pour tous. Rappelons qu'il existe un avantage fiscal pour les personnes en situation d'invalidité ou reconnues comme handicapées. On parle ici d'une majoration de la quotité exemptée d'impôts. En d'autres termes, il s'agit d'une plus grande part de revenus sur laquelle il n'y a pas d'impôt prélevé. Voici comment procéder pour en bénéficier.

Les bénéficiaires de cet avantage fiscal sont les personnes reconnues en situation d'invalidité et les personnes (enfants et adultes) reconnues handicapées. Ces reconnaissances sont délivrées par la mutualité pour les personnes invalides et par le SPF Sécurité sociale - DG Personnes handicapées (DGP) pour les personnes en situation de handicap. Elles doivent avoir eu lieu avant l'âge de 65 ans et les conditions nécessaires doivent être remplies au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition, à savoir au 1^{er} janvier 2016 pour les revenus de 2015.

L'avantage fiscal concerne tant le contribuable principal que la ou les personne(s) à charge. Une demande spécifique peut être introduite à la DGP si le handicap n'a pas été reconnu en temps utile.

Il faut être reconnu dans l'une de ces trois situations :

- être en situation d'invalidité, c'est-à-dire être depuis un an au moins en incapacité de travail ;
- être atteint d'une incapacité physique ou mentale à 66 % au moins. Si l'enfant bénéficie d'allocations familiales majorées avec un minimum de 4 points dans le pilier 1 (1), c'est bien le cas ;
- avoir une réduction d'autonomie estimée à 9 points minimum. Si la personne est située au

minimum en catégorie 2 en allocation d'intégration, c'est bien le cas (2).

Dans la déclaration d'impôts

> Pour les personnes en invalidité

Via des flux informatiques sécurisés, la mutualité communique automatiquement l'information au SPF Finances. Celle-ci se trouve également sur l'attestation fiscale (281.12) expédiée chaque année par la mutualité à la personne concernée. Par conséquent, si le contribuable effectue sa déclaration via Tax-on-web, l'information est en principe pré-remplie. Il faut donc vérifier que c'est bien le cas. Pour la déclaration papier, le contribuable doit cocher les codes 1028-39 ou 2028-09 pour bénéficier de la réduction fiscale. L'attestation 281.12 doit être conservée en cas de contrôle. Il n'est pas nécessaire de l'annexer à la déclaration.

> Pour les personnes handicapées

Il existe également un échange d'informations entre le SPF Finances et la DGP. L'information est donc aussi pré-remplie, il faut donc la vérifier sur Tax-on-web. Sur la déclaration papier, il faut cocher les cases adéquates dans le cadre II. A. 4 : "renseignements d'ordre personnel et charges de famille". Une attestation de reconnaissance de handicap délivrée par la DGP

est nécessaire. Pour les enfants en situation de handicap, il est nécessaire d'obtenir une attestation de la caisse d'allocations familiales.

Ces attestations ne doivent pas être jointes à la déclaration mais conservées en cas de contrôle.

Revenus imposables et montants exonérés

Les indemnités perçues en période d'invalidité sont imposables. Par contre, les indemnités pour l'aide à la tierce personne ne le sont pas. Les allocations pour les personnes handicapées sont imposables d'impôts. Il s'agit des allocations ordinaires, spéciales, complémentaires, de compléments de revenu garanti pour personnes âgées, pour l'aide d'une tierce personne, l'allocation de remplacement de revenu, l'allocation d'intégration ou encore l'allocation pour personne âgée. Les montants concernés par la réduction de la taxation sont variables car plusieurs situations sont possibles. Elles sont liées au degré d'ascendance ou de descendance, au nombre de personnes à charge, etc.

Remplir sa déclaration d'impôts n'est pas toujours aisé. N'hésitez pas à vous faire aider par le SPF Finances (aide en ligne, permanences lo-

cales, téléphone) (3) ou à vous renseigner auprès du service social de votre mutualité.

// SERVICE SOCIAL

- (1) Plus d'infos auprès de l'Agence fédérale pour les allocations familiales sur www.famifed.be
- (2) Plus d'infos auprès de la DGP au n° gratuit 0800/98799 ou sur www.handicap.fgov.be
- (3) Plus d'infos au 02/572.5757 ou sur www.finances.belgium.be

Le service social de la MC

Les Centres de Service social de la Mutualité chrétienne sont à votre disposition pour toute question sociale.

Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou surfez sur www.mc.be pour connaître les horaires de la permanence proche de chez vous.



Je pense aussi à moi



© Fotolia

Astuce de la quinzaine

Ralentissons...

Face au rythme agité de la vie quotidienne, essayez de reconsidérer les activités habituelles en ralentissant. Tentez l'expérience en appliquant quelques-unes de ces pistes : éteindre son ordinateur ou son GSM lors des moments en famille, éviter de surcharger les enfants d'activités extrascolaires (les laisser ne rien faire de temps en temps), s'aménager des bulles de concentration au travail... Résultat : une meilleure qualité de vie et une prise de recul sur les modes de vie actuels ! Et si le fait de ralentir vous permettait d'être plus efficace ?

Surfez sur www.jepenseaussiàmoi.be et découvrez toutes nos solutions "Bien-être" !

jepenseaussiàmoi.be

Point info malades chroniques

Fibromyalgie : entre incompréhension et soutien

Votre question :

Je souffre de fibromyalgie. J'arrive de moins en moins à faire face à la douleur. Mes proches ont parfois du mal à me comprendre. Que puis-je faire ?



© Eppo Marenus BEL/RECS

Notre réponse :

La fibromyalgie est reconnue par l'OMS et l'Inami comme une maladie chronique. Même lorsque le diagnostic est posé, les symptômes n'étant pas visibles, cela peut engendrer l'incompréhension de l'entourage. Ne restez pas seule face à cela ! Des groupes de parole et des groupes virtuels sur les réseaux sociaux existent. Consulter un psychologue peut également être bénéfique.

raliste la prise en charge par un centre pluridisciplinaire spécialisé de la douleur. Cela vous permettra de mieux la comprendre et la traiter. Sachez que ces centres sont très sollicités.

POINT INFO MALADES CHRONIQUES

Pour en savoir plus

Pour les démarches sociales : contactez le service social de votre mutualité via le 0800 10 9 8 7 ou www.mc.be/service-social
Pour des conseils spécifiques sur la maladie : ASBL Focus Fibromyalgie Belgique • 060/37.88.58 • www.focusfibromyalgie.be

Votre avis nous intéresse

Durant tout le mois de mai, participez à l'espace interactif dédié à la fibromyalgie :

- participez à notre sondage ;
- partagez votre expérience ;
- chattez avec nos invités le mardi 24 mai entre 13 et 14h.

Rendez-vous sur www.mc.be/votreavis

En collaboration avec Focus Fibromyalgie Belgique

Interventions

L'assurance soins de santé obligatoire intervient dans le remboursement de séances supplémentaires de kinésithérapie et dans les frais d'achat de certains antidouleurs (20%). Cela peut être considéré comme une reconnaissance de la pénibilité de la maladie. Ces droits sont liés à une prescription médicale. Parlez-en à votre médecin.

Vos trucs et astuces

Ces traitements ne sont pas la panacée. A vous de trouver ce qui vous convient le mieux pour prévenir ou diminuer la douleur : sophrologie, planification des activités, hygiène de vie adaptée, etc. C'est en cherchant par vous-même, en faisant des essais/erreurs et en partageant vos expériences avec autrui que vous améliorerez votre qualité de vie.

Centre de la douleur chronique

Si malgré cela, vous vous sentez submergée par la douleur, évoquez avec votre médecin généraliste.

Point info malades chroniques

Consultez de nombreuses informations spécifiques sur www.mc.be/maladie-chronique

Vous aussi, posez votre question par e-mail à maladie-chronique@mc.be.

Précisez vos nom, adresse légale ou numéro de registre national. Un relais vers votre mutualité régionale pourra être organisé si nécessaire.

À suivre

La Toile et ses relents de haine ordinaire

Quand un premier courriel a traversé les airs, c'était il y a un peu plus de quarante ans : 1971. Aujourd'hui, bien courageux celui qui se mettrait au défi de les comptabiliser quotidiennement. D'autant que s'y sont ajoutés le "livre des visages" facebookien qui concerne près d'un milliard et demi de participants. Ou l'oiseau bleu de Twitter qui revendique plus d'un demi-milliard de messages par jour. Rapidité, concision, réactivité... guident les usages. Non sans heurts.



© L'Espresso BEL/RECS

Après les balbutiements des échanges électroniques dans les années 70, une deuxième vague de grands changements dans les modes de communication occupera les années 90. 1994, le premier blog s'étale sur la toile. C'est l'époque aussi où les journaux d'information affichent leur présence sur Internet et commencent à ouvrir des espaces de parole pour leurs lecteurs. Forummeurs, commentateurs, "experts du vécu"... les lecteurs trouvent des espaces pour interagir. Puis, c'est l'accélération : Facebook apparaît en 2004, Twitter en 2006... Suivent Instagram, Snapchat, Whatsapp... tandis que les premiers n'en finissent pas de gonfler. Les interactions se mènent en rafales, dans un flux continu, fourni et hyper-réactif.

Le mythe de l'autorégulation

Tout un art, remarque le journaliste Alain Gerlache, dans une récente chronique du web à l'occasion des dix ans du premier tweet (1). Un art, comme le narratif l'écrivain André Gide, qui "naît de contraintes, vit de luttes et meurt de liberté". Mais un art qui ne s'exerce pas sans accros, sans dérives voire sans tragédies. "La brièveté ne s'accommode pas de beaucoup de nuances. Ce qui encourage les nombreux dérapages qui émaillent les débats sur le réseau." Lassés, blessés, parfois meurtris, certains clôturent leurs comptes, quittent le réseau, le délaissent. "Tout n'est pas rose pour l'oiseau bleu", relève l'observateur attentif du web. Comme sur le ensemble de la Toile, d'ailleurs. "Pendant un temps, on a pu croire que 'la Communauté du Web' (...) allait s'autoréguler, que ceux qui dérapent seraient rappelés à l'ordre par les autres internautes. Mais bon, aujourd'hui, on sait que ça tient du mythe. C'est de plus en plus souvent le contraire qui se passe. Quand quelqu'un passe les bornes, d'autres franchissent les limites." Elles sont d'autant plus facilement dépassées que les personnes visées ne sont pas présentes en chair et en os, comme IRL entendez In real life (dans la vraie vie).

"PENDANT UN TEMPS, ON A PU CROIRE QUE 'LA COMMUNAUTÉ DU WEB' (...) ALLAIT S'AUTORÉGULER, QUE CEUX QUI DÉRAPENT SERAIENT RAPPelés À L'ORDRE PAR LES AUTRES INTERNAUTES."

blique qui, de nos jours, a pris le visage d'un terrain mondialisé. On parle aussi de différentes formes de shaming : du mot anglais "shame" qui fait référence à la honte. Le cyber-harcèlement se pratique. Il préoccupe depuis plusieurs années déjà les acteurs de l'éducation, entre autres. L'actualité met en exergue également un climat dit de cyber-haine. Propos racistes, machistes ; injektive, hargne et violence ne manquent pas de s'étaler sur les forums, dans les espaces de commentaires des journaux en ligne... Et ce de manière particulièrement effrayante. Des campagnes tels Silence hate (2) ou Le Bienvenu (3) tentent de contrer cette tendance.

Faut-il y voir la conséquence - dommageable - de la liberté d'expression ? Récemment, l'ASBL Média Animation, active dans le secteur de l'éducation aux médias, publiait une réflexion à ce sujet. L'auteure, Cécile Goffard, rappelle d'abord les limites à la liberté d'expression dans le droit belge : interdiction de tenir des propos négationnistes, interdiction d'inciter à la haine, à la discrimination, à la ségrégation ou à la violence sur la base de critères comme la nationalité, la couleur de la peau, l'orientation sexuelle, l'âge... Ceci étant, "ce n'est pas parce qu'un propos est légal qu'il est acceptable ou souhaitable", précise-t-elle (4).

Appel à la raison

Les tweets acerbes, moqueurs seraient bien plus partagés que les messages informatifs ou positifs. ☺ ajouteraient, en guise d'émoticône, ceux qui ont compris l'importance de la communication non-verbale dans les échanges interpersonnels. Avec le web, exit le ton, la posture, le regard... Tout l'art serait alors de les exprimer virtuellement. En 140 caractères max, pour les tweets publics..., la gageure est de taille.

Comme le conseille l'ASBL Droit des jeunes à ses ouailles : "Faites preuve de respect. Ne dites pas ou n'écrivez pas des choses qui pourraient blesser. Ne mettez jamais en ligne des photos ou des vidéos qui tournent des personnes en ridicule. Ne croyez pas tout ce que vous entendez, voyez ou lisez sur Internet ou sur un chat." En somme, tournez sept fois votre langue dans votre bouche avant de poster, tweeter, emailer... Et n'oubliez pas que de l'autre côté du clavier, de l'écran... se trouvent nombre de destinataires auxquels vous n'avez peut-être pas spontanément pensé.

// CATHERINE DALOZE

(1) www.alaingerlache.com
(2) www.media-animation.be
(3) Lire en page 4.
(4) "Les discours de haine dans les pages Facebook des médias d'information", à lire sur www.media-animation.be

>> Panorama social

Le Service social de la Mutualité chrétienne publie la 10^e édition remise à jour du "Panorama social". Ce guide des législations sociales et dispositifs sociaux en vigueur en Belgique est une mine d'informations. Les membres MC peuvent se le procurer au prix promotionnel de 32 euros (frais de port compris) jusqu'au 31 mai. Dès le 1^{er} juin, il sera vendu au prix de 52 euros (possibilité d'abonnement annuel pour 42 euros). À l'achat de l'édition papier, une version digitale mise à jour régulièrement sera accessible gratuitement sur le site de l'éditeur.

Infos : Éditions Vanden Broele • 02/880.01.73 • contact@vandenbroele.be • chaussée de Tubize 210 à 1440 Wauthier-Braine • www.editions.vandenbroele.be

>> Une carte bancaire éthique et durable

Fort de soutien de nombreux citoyens et associations, NewB ambitionne de devenir une nouvelle banque coopérative. Un pas de plus dans cette direction vient d'être franchi, avec le lancement d'une carte de paiement éthique et durable : la GOODPAY Prepaid MasterCard®. Toute personne choisissant cette carte apporte son soutien au projet NewB en devenant à son tour coopérateur. À chaque transaction, 5 centimes sont reversés à l'association coopératrice de son choix. La GOODPAY est gratuite, ne comporte pas de frais de gestion ni d'activation, se recharge à partir d'un compte courant et ne permet pas d'aller en négatif. Petit plus, la carte est biodégradable.

Infos : www.goodpay.coop

>> Prévenir le radicalisme

La revue *L'Observatoire* consacre son dernier numéro au phénomène du radicalisme violent. Dépassant le déni et la tentation du tout sécuritaire, l'ouvrage choisit la voie de la prévention et de la construction d'une société plus inclusive.

Infos : Radicalisme violent. Comprendre, prévenir au-delà de l'urgence • *L'Observatoire* n°86 • mars 2015 • 89p. • 14 EUR • www.revueobservatoire.be

>> Biodiversité à l'école

La campagne "Ose le vert, recrée ta cour" lance un appel aux écoles maternelles et primaires de Wallonie. Objectif : favoriser la biodiversité et le développement des enfants via l'introduction de la nature dans la cour de récréation. Dès septembre, 75 écoles sélectionnées bénéficieront d'un budget de 695.000 euros investis par la Wallonie. Elles pourront également compter sur l'expertise de GoodPlanet et Natagora pour mener à bien leur projet. Candidatures jusqu'au 10 juin.

Infos : www.oselevert.be

AVC
Des signes qui ne trompent pas

Chaque année en Belgique, 19.000 personnes sont frappées par un accident vasculaire cérébral (AVC) et un tiers d'entre elles en gardent des séquelles. Une campagne rappelle les signes qui l'annoncent et permettent de limiter les dégâts.

En deux mots, l'AVC comprend les hémorragies cérébrales, mais surtout la thrombose cérébrale responsable d'une occlusion artérielle avec un infarctus dans une région du cerveau. C'est la deuxième cause de décès chez les personnes de plus de 60 ans, la cinquième chez les 15-59 ans. Ses conséquences peuvent être amoindries si le patient se voit administrer un traitement rapidement après la manifestation des premiers signes. Par exemple une thrombolyse intraveineuse dans les 4h30 après l'accident pour dissoudre le caillot obstruant l'artère du cerveau, suivie d'une thrombectomie pour "aspirer" ce caillot par un fin cathéter. Bénéfice de la thrombolyse : 30% de réduction du risque de handicap ou de décès. La thrombectomie, un traitement récent, est désormais disponible dans les unités neuro-vasculaires spécialisées.

"La reconnaissance des symptômes est primordiale : faiblesse d'un bras et de la jambe, paralysie de la bouche, trouble de la parole..."

mordiale, assure le professeur Patrice Laloux du Centre namurois de neurologie : faiblesse d'un bras et de la jambe, paralysie de la bouche, trouble de la parole, obscurcissement de la vision."

Et en amont, tout aussi nécessaire : la prévention assurée par le médecin généraliste ! Celui-ci identifie et prend en

charge les facteurs de risques cardio-vasculaires : hypertension artérielle, hypercholestérolémie, diabète, obésité, tabagisme, sédentarité...

À travers une campagne de sensibilisation, le Centre d'éducation du patient, en association avec l'ASBL Question santé, entendent favoriser les réactions les plus adéquates en présence des signes pouvant évoquer un AVC. Leur message est on ne peut plus clair : "Chaque minute compte !" Il est recommandé, dès l'apparition des signes d'un AVC, d'appeler le médecin traitant et le 112.

>> Plus d'infos :
www.delaiavcinfarctus.eu



© J. Filippi BEL-PRES

Un journal bienvenu contre les idées reçues

Les préjugés et a priori négatifs sur les personnes qui fuient la guerre ou la misère sont largement répandus dans l'opinion publique, alimentés et amplifiés par une certaine presse. Pour contrer cette vision populiste, de très nombreuses organisations – dont la Mutualité chrétienne – ont pris l'initiative d'éditer *Le bienvenu*, un "journal populaire de solidarité".

"J'habite près d'un centre (d'accueil pour réfugiés – NDLR). Est-ce que je peux faire mon jogging ?" "Oui... mais en faisant attention de s'échauffer..." L'un des gros titres de la Une du journal *Le bienvenu* semble être un pied de nez à ceux que l'on peut trouver dans certains journaux populaires, trop souvent synonymes de populistes.

"Nous avons voulu répondre au discours nauséabond qui a contaminé le monde politique, mais égale-

ment la société quant aux réfugiés et aux migrants, précisent les associations à l'initiative du journal *Le bienvenu*. Une certaine presse s'en fait l'écho, voire l'alimente et l'amplifie par des raccourcis, attisant la peur et la haine."

Sans parler des mensonges et contre-vérités sur l'ampleur des migrations et le coût que représente l'accueil des réfugiés dans notre pays.

Le bienvenu est la preuve qu'il est possible de faire un journal populaire qui mène à plus de solidarité grâce à une information accessible, une vision plus positive et plus juste basée sur des données objectives. "Les préjugés sont entretenus par la méconnaissance de la situation sur le terrain. On constate que des centaines de citoyens, opposés dans un premier temps à la venue de réfugiés en Belgique, se sont décidés à agir en faveur de personnes tout simplement parce qu'ils ont appris à les connaître, via leurs enfants à l'école ou

Le journal propose des exemples d'accueil réussis et des informations destinées aux personnes désireuses d'agir concrètement.

Vivre à plusieurs, à tous âges !

Rester chez soi le plus longtemps possible, un désir partagé par de nombreux seniors. Pourtant, la solitude, un sentiment d'insécurité ou encore la difficulté d'effectuer seul l'entretien du logis rendent parfois ce choix plus ardu. Et si la solution reposait dans l'habitat intergénérationnel ?



© J. J. 110124eps

Partenaire d'Énéo (le mouvement social des aînés de la MC), l'ASBL 1toit2âges propose aux seniors d'accueillir chez eux un étudiant. Cette expérience présente de nombreux avantages pour les deux parties. Peu coûteuse, elle offre au jeune un environnement chaleureux et favorable à la réussite des études. L'aîné y gagne une présence régulière et un peu d'aide au quotidien.

Au fil des moments partagés, jeunes pousses et têtes chenues tissent des liens véritables. Ils s'enrichissent l'un et l'autre. Et le foyer a tôt fait de se transformer en un doux cocon.

Et en pratique ?

En formule service, l'étudiant verse 180 euros par mois et offre une présence régulière le soir et la nuit, ainsi que quelques services au quotidien. En formule classique, l'étudiant verse une somme de maximum 300 euros par mois, sans autre engagement qu'une présence bienveillante

et rassurante. 1toit2âges reçoit tour à tour étudiants et seniors pour faire le point avec eux sur leurs désirs et motivations. Sur base de cette entrevue, des binômes sont constitués. Avant d'entamer une potentielle cohabitation, grisons et jeunes se rencontrent pour évaluer leurs affinités. L'ASBL offre ensuite un accompagnement tout au long de la vie en commun.

Active dans les communes de Mons, Gembloux, Bruxelles, Marche en Famenne, Liège, Namur, Louvain-la-Neuve et Tournai, 1toit2âges fait actuellement face à plusieurs centaines de demandes de la part d'étudiants. Elle recherche des seniors prêts à se lancer dans cette belle expérience. L'association propose également des formules adaptées réunissant étudiants et familles avec ou sans enfants.

>> Plus d'infos :
0498/73.73.19 • www.1toit2ages.be

// MS



tout simplement en les rencontrant à la boulangerie du coin. Et très vite la peur et le rejet se sont estompés pour laisser la place à la rencontre, au partage, à la solidarité."

Concrètement, *Le Bienvenu*, c'est huit pages de courts articles consacrés aux préjugés dont sont victimes les réfugiés et les migrants, à la politique d'accueil de l'Europe, à l'accord UE-Turquie, au bidonville de Calais ou encore aux violences spécifiques dont sont victimes les femmes réfugiées tout au long de leur parcours. Largement illustré, le journal propose également des exemples d'accueils réussis et des informations pratiques destinées aux

personnes désireuses d'agir concrètement.

Tiré à 100.000 exemplaires, ce journal est largement diffusé en Belgique francophone. Il est téléchargeable sur le site de la Mutualité chrétienne (www.mc.be – rubrique actualités) et peut être commandé en version papier sur www.lebienvenu.be

// JD

(1) Amnesty International, CNCD/11.11.11, Ciré, CSC, FGFB, MOC, Mutualité chrétienne, Vie Féminine, Financité, Les Scouts, Ligue des droits de l'homme, Ligue des Familles, Médecins du Monde, Oxfam-Magasins du Monde, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Tout Autre Chose...

Défense de nourrir les préjugés

Le Ciré (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers) a lancé une campagne visant à déconstruire les préjugés à l'encontre des réfugiés et des étrangers. Objectif : pousser le grand public à s'interroger sur les opportunités que représente l'immigration pour nos sociétés. La campagne repose sur un concept simple : jouer sur les mots et parler des préjugés comme on parle parfois des réfugiés. Différents outils présenteront le message : un film, un sport radio, des affiches et une brochure d'information.

Infos : www.cire.be

Nourrissons

Les bébés à table !

Dans la vie, il n'y a pas que le lait... Il ou elle a 5 ou 6 mois, il ou elle commence à porter à la bouche tout ce qui passe à sa portée et s'intéresse à ce que les autres mangent : voilà un bébé prêt à passer à une alimentation diversifiée.

L'introduction d'autres aliments que le lait correspond à un passage à de nouveaux besoins nutritionnels de l'enfant. Elle est utile aussi au bon fonctionnement de son tube digestif. Cette découverte gustative doit cependant débuter en douceur. Le lait – qu'il soit maternel ou pas – reste le fondement central et indispensable au développement et à la croissance de l'enfant jusqu'à 18 mois : il permet de couvrir les besoins en calcium, en fer et en acides gras essentiels. Par contre, la diversification trop précoce ou trop complète de l'alimentation est inutile : elle risque de diminuer la quantité de lait quotidienne de l'enfant.

Parents, pas de stress !

Le passage au repas à la cuillère est un moment important, parfois un peu délicat à vivre. La plupart des petits acceptent assez facilement ce nouveau mode de repas présenté avec une cuillère adaptée. En cas de refus, inutile d'insister ou de s'in-

quiéter : ce n'est pas grave. Il suffit de recommencer quelques jours plus tard.

À partir de 12 mois, l'enfant commence à partager les repas de la famille mais avec un menu différent. Il développe le plaisir de manger seul ou d'essayer : ses repas sont donc parfois un peu plus longs qu'auparavant... À table avec les autres, par imitation, il adopte de nouvelles habitudes alimentaires et de nouveaux aliments. La variété des repas familiaux est donc importante aussi. À cet âge, des repères clairs commencent à être mis en place : on mange à des heures régulières et on s'assied à table pour manger.

À chaque âge, ses étapes

Le premier repas solide peut être composé de fruits ou de légumes. Chaque aliment est introduit seul : on peut ainsi tester les goûts du bébé, et éviter ce qui semble lui déplaire. Tous les fruits de saison, bien mûrs et écrasés finement, font l'affaire. Souvent, on dé-



© Ph. Justin-Bellevet

bute par quelques cuillères de banane. Après une ou deux semaines, des mélanges de fruits peuvent être proposés. Pour les légumes, le principe est le même. Choisissez le plus frais possible (ou surgelés), ils entrent au menu un par un et s'ajoutent ensuite à une base de pommes de terre, présentée avec une cuillère d'huile (ou deux mélangées à du beurre). Après quelques semaines, les purées s'agrémentent de 10 grammes (une cuillère) de viande mixée, puis, de temps en temps, de poisson ou d'un jaune d'œuf cuit.

Au fur et à mesure de son développement, l'enfant découvre peu à peu des goûts, des saveurs, des aspects et des consistances multiples, et ce d'autant plus qu'en grandissant, il n'a plus besoin d'aliments finement mixés. Pour

les fruits comme pour les légumes, la variété s'impose. Tous les repas débutés vers 6 à 7 mois sont complétés par du lait, pris à volonté. Bien tolérées, les compotes de fruits conviennent parfaitement aux premiers repas. Dans les repas de fruits, le sucre ajouté est inutile. Dans ceux de légumes, le sel n'est pas recommandé, mais rien n'interdit les herbes aromatiques pour faire découvrir d'autres goûts. Et enfin, rien n'oblige à ajouter du cacao ou d'autres arômes au lait. Même si les parents n'aiment pas (ou plus) ce breuvage, son goût naturel plaît en général aux enfants.

C'est avant cinq ans que se constitue la réserve de cellules graisseuses pour la vie.

Des recettes qui fonctionnent

À partir de 12 mois, l'appétit de l'enfant peut varier d'un repas à l'autre. Il s'agit de lui faire confiance : un

enfant en bonne santé est capable spontanément d'adapter la quantité d'aliments nécessaires à ses besoins et à sa faim, à condition de ne pas perturber son appétit par des sucres intempestifs... Il faut savoir que c'est avant cinq ans que se constitue la réserve de cellules graisseuses pour la vie. Les enfants qui deviennent trop gros à cet âge seront ceux qui auront le plus de difficultés à perdre du poids plus tard.

À partir d'un an, les féculents ne se limitent pas aux pommes de terre. Pensez au pain, aux pâtes, au riz, à la semoule... L'emploi de petits pots – de fruits ou de légumes – ne pose aucun problème pour la santé de l'enfant. Leur contenu est sévèrement réglementé. Par contre, les jus de fruits ne remplacent pas l'apport de fruits, mais apportent beaucoup de calories et de sucre. Et, pour éviter les caries et l'obésité précoce, médecins et dentistes recommandent d'éviter de laisser à disposition des biberons de biberons d'eau sucrée ou de jus de fruits.

// MONGENERALISTE.BE

>>> Pour mieux comprendre la santé et celle de votre entourage, consultez le site www.mongeneraliste.be, partenaire de la MC. Réalisé par des médecins de famille, il offre une information sérieuse et validée.

Enfance

Le développement du goût

Partager un repas en famille est souvent synonyme de plaisir et de convivialité. Mais, cela peut aussi devenir une expérience difficile lorsqu'il s'agit de sortir des "incontournables" ou d'intégrer au repas de nouvelles saveurs. La construction du goût chez l'enfant est un long processus.

Le goût évolue. Il est parfois un long chemin de découvertes, qu'il convient d'accompagner, en veillant à toujours y associer la notion de plaisir.

Préférences pour le sucré

L'organe du goût apparaît assez tôt dans la vie intra-utérine, à travers le liquide amniotique. Ensuite, cela se fera par le biais du lait maternel. À sa naissance, le bébé aura donc des préférences alimentaires liées à ces premières découvertes olfactives et gustatives.

De manière universelle, les bébés préfèrent la saveur sucrée au goût amer et acide. Ces préférences résulteraient d'une fonction adaptative de l'être humain : d'un côté, l'enfant prend plaisir à consommer le lait maternel (qui est gras et sucré) ; de l'autre, il rejette les aliments amères ou acides (certains aliments toxiques le sont). Ceci explique que la plupart des enfants ont une plus grande attirance pour les aliments riches en énergie et apprécient moins certains légumes/aliments amers (chicons, pamplemousse, artichauts, salade frisée...) et/ou qui ont une forte saveur (fromages forts, poissons, oignons...).

Bien sûr, les goûts alimentaires évoluent au fil du temps et sont souvent influencés par différents facteurs : l'environnement familial, la publicité, le contexte socio-culturel... C'est pourquoi les parents et les

proches ont un rôle essentiel à jouer dans l'éducation au goût.

Comment inciter les enfants à goûter de tout ?

Quelques moyens simples peuvent être expérimentés :

- instaurer un cadre propice au repas en famille (contexte accueillant et rassurant pour l'enfant) ;
- ne pas s'arrêter au premier refus de l'enfant. Tenter de lui proposer, à plusieurs reprises, le même aliment sans toutefois le forcer ;
- préparer de temps à autre le repas en famille, en jouant sur les aspects ludiques ;
- emmener les enfants faire des courses afin qu'ils identifient les aliments que les parents choisissent pour la préparation du repas ;
- faire découvrir de nouveaux aliments aux enfants à l'aide des cinq sens car on mange aussi avec les yeux, le nez, les doigts... ;
- ne proposer qu'un seul aliment nouveau par repas...

La néophobie alimentaire ?

Jusqu'à 18 mois environ, l'enfant goûte assez facilement de nouvelles saveurs. C'est souvent au-delà de cet âge que les choses se compliquent : l'enfant trie son assiette, dit qu'il n'aime pas tel ou tel aliment sans même l'avoir goûté... On parle alors de néophobie alimentaire, période au cours de laquelle l'enfant cherche à

avoir le contrôle sur son alimentation. Un conseil : il ne faut pas s'inquiéter outre mesure si l'enfant refuse de goûter un aliment inconnu ou un aliment qu'il mangeait jusqu'alors. C'est une période normale de son développement physiologique, qui coïncide avec la phase du fameux "non". Il est bien sûr possible d'aider l'enfant à dépasser cette peur et à enrichir sa palette des goûts.

// INFOSANTÉ



Les parents et les proches ont un rôle essentiel à jouer dans l'éducation au goût des enfants.

Les "vitaminés" passent à l'action

Les fruits et légumes super cool du "club des vitaminés" emmènent les enfants de 5 à 8 ans à apprendre un tas de choses sur l'alimentation. Tout en s'amusant.

Avec Ariette la courgette ou Jonas l'ananas, les enfants découvriront le rôle primordial du petit déjeuner pour entamer une journée pleine d'énergie. Sucrerie, fruits, boissons, légumes... des jeux leur apprendront quels aliments sont les meilleurs pour la santé et en quelles quantités les consommer. Ils sauront tout aussi sur la collation et le "quatre heure", ces étapes privilégiées pour apporter plus d'équilibre dans l'alimentation au quotidien.

Avec ce petit livre de jeux haut en couleurs, Infosanté, le service de promotion de la santé de la MC, vise

à améliorer les connaissances de l'enfant en matière d'alimentation saine, à encourager la consommation de fruits et de légumes et à favoriser des collations de qualité.

Tout commence par la pyramide alimentaire, sa structure et sa composition. Pincée d'originalité : l'enfant est invité à placer lui-même les aliments dans une pyramide vide. Le graphisme sert l'exercice puisque les super-héros dynamisent les pages du livret. Ensuite, petit-déjeuner, collation et goûter sont abordés avec des jeux, des coloriations, des exercices... Chaque partie se clôture par "le coin des parents" qui livre conseils et astuces. Le dernier chapitre invite toute la famille à se diriger vers la cuisine pour mettre les connaissances en pratique et tester deux recettes originales et savoureuses.



>>> Le livret de jeux "Le club des vitaminés" peut être téléchargé sur www.mc.be (conseils et services d'aide). Il est disponible gratuitement dans la plupart des agences MC ou peut être obtenu sur simple demande au 0800 10 9 8 7.



Asile

Pour planter ses racines, un tuteur

Un certain nombre de mineurs, parfois très jeunes, empruntent les routes migratoires pour trouver refuge en Europe. Ils se déracinent de leurs terres natales où violences et ignorance des Droits de l'Enfant sont légion. Arrivés en Belgique, si tout va bien, ils seront soutenus par un tuteur. Si tout va bien...

800 mineurs étrangers non-accompagnés attendent un tuteur dans des centres.

© AGETOFOTODOK BELGAMAGE

Environ 5.000 mineurs étrangers non-accompagnés (Mena) ont cherché refuge en Belgique l'année passée. Que deviennent-ils ensuite ? Dans un premier temps, ils séjournent dans un Centre d'orientation et d'observation de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil). Le but de ce séjour est double : définir si les jeunes sont effectivement non accompagnés et mineurs d'âge (un test osseux est imposé si un doute persiste), puis dresser une première esquisse de leur profil social, médical et psychologique pour les orienter vers la structure d'accueil la plus adaptée à leurs besoins.

Ensuite, direction une structure d'accueil collective, où pendant quatre à douze mois, ils expérimentent la vie en communauté, accompagnés d'éducateurs qui les épauleront dans leur parcours scolaire et les prépareront à une vie autonome.

Enfin, le grand pas : l'autonomie accompagnée. Les plus de seize ans peuvent être orientés vers une structure d'accueil individuelle, telle que l'Initiative locale d'accueil (ILA), vers un logement privé organisé par un CPAS, ou dans un centre de l'Aide à la jeunesse si l'enfant requiert un service spécifique (jeunes filles mères, victimes de la traite...).

Une procédure secourante

Conjointement au parcours d'accueil, le Mena introduit son dossier auprès des autorités belges. Sur papier, la procédure semble simple. En pratique, par contre, elle se révèle secourante... "J'en garde un souvenir négatif, partage Lailah, arrivée du Rwanda à 16 ans avec son petit frère dont elle est responsable. C'était très long, très compliqué... Nous sommes restés en attente de régularisation du

rant quatre ans dans les centres Fedasil et Croix-Rouge. Nous vivions dans une perpétuelle incertitude. Il fallait tenir bon, gérer nos angoisses, nous rassurer mutuellement."

Les autorités belges analysent en effet scrupuleusement la demande de protection du Mena : d'où vient-il ? Quelle est la situation politique et sociale de son pays d'origine ? Quelle a été sa route migratoire ? Que sont devenus ses parents ? ... Des questions ardues, sensibles, auxquelles il est difficile de répondre. De fait, qui est capable de raconter ce qui lui est arrivé de pire dans la vie à de parfaits inconnus ?

Une main sur l'épaule

Pour aider le Mena à franchir chacune de ces étapes, l'État belge organise son accompagnement par un tuteur. Ce dernier est "la représentation légale" du jeune, il assure l'intérêt supérieur de l'enfant dans les prises de décisions. Il le représente durant son séjour en Belgique, s'assure qu'il ait accès aux aides et aux soins... Il lui consacre du temps, de l'énergie, développe un réseau d'aide, établit une relation de con-

fiance avec lui. Et lui fait prendre confiance pour le préparer à une procédure forte en émotions. "Comme lorsqu'un gamin de six ou sept ans est sommé par le CGRA de décrire les tortures qu'il a vécu dans son pays. Une procédure violente lors de laquelle le tuteur intervient pour rassurer", raconte Ugo Guillot.

En 2010, ce dernier prend son premier mandat de tuteur parce que les droits de l'enfant le "touchent personnellement" et qu'il désire "agir face aux injustices qu'ils subissent". Une sensibilité apparue sur les rives d'un fleuve africain, alors que, devant lui, des pirogues remplies de jeunes parlaient pour la migration. "C'est du travail de veiller à ce que les droits fondamentaux du jeune soient respectés en Belgique lors de leur procédure !, affirme-t-il. Les autorités les voient malheureusement comme des migrants avant que puissent être reconnus leurs droits d'enfant."

Lailah, une ancienne pupille de Ugo, songe à leur première rencontre : "Je me souviens avoir été très réservée. J'ai mis du temps avant de me confier à lui. Puis, au fur et à mesure, il est devenu plus un membre de la famille qu'un tuteur. Comme une main sur mon épaule lors des moments diffi-

Accueillir un Mena chez soi

L'offre d'accueil des mineurs étrangers en Belgique n'est pas suffisante. Et la vie en collectivité n'est pas adaptée à tous les jeunes. Permettre à un Mena d'être accueilli dans une famille : un projet novateur.

Grâce au financement mixte de l'Union européenne et de la Fédération Wallonie Bruxelles, l'association Mentor Escale a démarré depuis quelques mois un projet qui vise à accueillir des Mena au sein de familles d'accueil formées pour accueillir de jeunes exilés. Mentor Escale accompagne les ci-

toyens solidaires qui voudraient aider un enfant à grandir, à s'épanouir, et lui offrir un cadre familial structurant et sécurisant.

L'aide de l'association consiste notamment en un accompagnement des familles et en un soutien psychosocial, juridique et administratif. À l'heure actuelle, six familles ont

Formation et déontologie

Au-delà du recrutement de tuteurs, la Plateforme Mineurs en exil a d'autres attentes pour celles et ceux qui accompagnent les Mena. Dont leur formation et l'écriture d'un code déontologique.

"Qui sont les Mena ? Qu'est-ce que la tutelle ? Comment fonctionne notre système d'accueil ? ... Ces questions font partie de la formation prévue pour les tuteurs, affirme Katja Fournier, coordinatrice. Ce qui me frappe, c'est quelle n'aborde pas la question de l'intérêt supérieur de l'enfant." Une préoccupation à laquelle souscrit une tutrice contactée par nos soins : "Des tuteurs pas assez formés peuvent faire des dégâts. Un tuteur inexpérimenté serait par exemple tenté de suivre à la lettre les demandes de l'Office des étrangers qui, dans de nombreux cas, encourage le retour de l'enfant au pays". En effet, le tuteur n'a comme mandat que d'agir dans l'intérêt général du jeune, pas des institutions, ni des politiques. Heureusement, depuis peu, un

helpdesk répond aux questions des tuteurs en difficulté. En revanche, le Service des tutelles ayant confié la gestion de celui-ci à Caritas et à la Croix-Rouge, cela l'éloigne des problèmes rencontrés sur le terrain par les tuteurs. "Un espace d'échange régulier sur les pratiques serait donc à envisager", suggère-t-on à la Plateforme.

Autre point d'attention : la déontologie. "C'est la seule profession où l'adulte qui a une responsabilité légale vis-à-vis d'un mineur vulnérable ne s'appuie sur aucun code déontologique", s'offusque Katja Fournier. "La loi sur la tutelle est bien faite, assure-t-elle. Mais quand se donnera-t-on les moyens pour remplir les missions qu'elle définit ?"

ciles..." Il arrive que le tuteur reste en contact avec ses pupilles au-delà du mandat qui lui est confié. "L'une d'entre-elles, pour m'annoncer la naissance de son premier enfant, m'a dit que j'étais grand-père ! J'ai aussi été témoin de mariage, visité des maternités..."

Trois statuts

Salariés ou volontaires, les tuteurs rencontrent des réalités de travail différentes. Les premiers, engagés par un service de tuteurs pour Mena, peuvent prendre en charge jusqu'à 25 pupilles simultanément. Les volontaires, par contre, sont rétribués par le Service des tutelles (605 euros par jeune plus frais administratifs), un organe annexé au Ministère de la Justice. En deçà de six jeunes, leurs indemnités sont exonérées d'impôts. En revanche, un statut d'indépendant, au sens fiscal du terme, leur est nécessaire pour suivre de six à 40 jeunes au maximum. De quoi largement remplir un temps plein puisque le tuteur accompagne et suit ses pupilles à travers toutes les procédures, fait le lien entre eux et le juge de paix, garantit des visites régulières, gère ses biens...

Qu'est-ce qu'un 'bon' tuteur ? "Celui ou celle qui est formé et engagé dans les questions de l'exil, de l'enfance, de l'adolescence, répond sans hésiter

Katja Fournier, coordinatrice de la Plateforme mineurs en exil (1). Quelqu'un qui ne juge pas, qui n'a pas peur de décevoir tout en travaillant la relation de confiance, qui garde comme

La fonction de tuteur a le mérite d'exister. Mais selon les échos du terrain, il est urgent de lui accorder les moyens de ses ambitions.

objectif l'intérêt du jeune mais aussi une capacité de collaboration avec les institutions, qui est capable de déconstruire un projet migratoire non réaliste sans pour autant tuer l'espoir du jeune."

800 Mena attendent...

La fonction de tuteur a le mérite d'exister grâce au Service des tutelles. Mais selon les échos du terrain, il est urgent de lui accorder les moyens de ses ambitions. À l'heure actuelle, 800 mineurs étrangers non-accompagnés attendent un tuteur dans des centres. "Le manque de budgets implique que tous les jeunes ne sont pas protégés comme ils le devraient, martèle Katja Fournier. Ceux qui ont 16 ou 17 ans ne sont pas prioritaires pour obtenir un tuteur. En auront-ils un avant leur majorité ? Si ce n'est pas le cas, ils seront considérés comme des demandeurs d'asile adultes et non plus comme des mineurs à protéger."

Du côté du Service des tutelles, on tempore... "Mi-2015, 241 tuteurs étaient actifs. Pour faire face à la situation actuelle, nous en avons recruté davantage. Aujourd'hui, ils sont 360, dont 135 francophones, et 60 nouveaux tuteurs devraient nous rejoindre au mois de mai." Est-ce suffisant ? Avant 2014, huit jeunes non-accompagnés étaient signalés quotidiennement sur le territoire. En 2015 : 15. Au cours de ces derniers mois, on parle de 30 à 40 signalements par jour. Un surplus d'ambition sera nécessaire pour que soient effectivement appliqués les droits des Mena dans un pays signataire des Droits de l'Enfant.

// MATTHIEU CORNÉLIS

>> Plus d'infos : 02/505.32.32 • www.mentorescale.be

(1) Plateforme mineurs en exil : 02/210.94.91 • www.kinderenopdevlucht.be/fr/

Précarité

Épargner, pour agir sur sa vie

Constituer un bas de laine pour faire face aux imprévus de la vie... Pas facile, lorsqu'on n'a pas le sou. Et pourtant, une démarche de micro-épargne est possible. Elle se déroule actuellement au cœur de nos villes. Elle permet bien plus que de mettre de l'argent de côté. Reportage à Charleroi.

"Si vous saviez... La honte que j'avais! J'en ai vomit pendant cinq nuits de suite..." Marianne, 64 ans, n'est pas près d'oublier cette époque de sa vie. Un jour, peu après le décès de son mari, elle découvre une dette totale de 10.000 euros contractée par celui-ci. Elle avait vécu, jusque-là, dans un certain confort. La voilà obligée d'épargner sur sa maigre retraite, mois après mois, pour rembourser l'ardoise. Pas question de faire peser cette charge sur les épaules de sa fille qui, depuis la naissance de son propre enfant, a d'autres chats à fouetter. Dix ans plus tard, Marianne a repris du poil de la bête. Grâce à l'aide d'un service de médiation de dettes, elle a honoré tous ses créanciers. Mais pas question de revivre un tel épisode! Gérer les dettes du passé, c'est bien; épargner pour les éviter à l'avenir, c'est encore mieux. La voilà donc occupée, depuis l'automne dernier, à suivre un programme original de micro-épargne mis sur pied par le Réseau Financité, une ASBL qui essaie d'insuffler de la solidarité dans les thématiques liées à l'argent (1).

Trucs et ficelles

Solidarité? Celle-ci commence avec l'échange de trucs et ficelles qui, spontanément, sont lancées autour de la table dans ce local de la Maison de la Solidarité. Acheter ses légumes dans un jardin collectif de Marchienne, dénicher le nouveau

commerce de vêtements d'occasion de la Ville Basse, étaler sur douze mois le paiement de certaines taxes, fréquenter une maison médicale... Chacun, parmi les participants, y va de sa petite idée ou de sa propre pratique pour économiser quelques euros. L'animatrice complète: *"A la prochaine rencontre, je vous amènerai la liste des services d'échanges locaux (Sel), basés sur le troc de services parmi les habitants d'un quartier ou d'une ville"*. Petit à petit, au fil de l'après-midi, un tableau à double entrée se remplit grâce aux idées des participants. Il reprend les quatre types de charges budgétaires rencontrés par les ménages. En haut: les fixes et variables. En bas: annuelles et mensuelles. *"Faire un budget, c'est prévoir"*, commente Antoine Attout, coordinateur de la Cellule participation citoyenne et éducation financière. *Habituellement, ce sont les charges annuelles qui font plonger dans le rouge: les taxes communales, les assurances, les régularisations des fournisseurs d'eau ou d'énergie. Mais, si on y réfléchit bien, certains imprévus sont... prévisibles"*.

Nus face aux coups durs

Pas question, ici, de distribuer de bons et mauvais points sur les comportements d'épargne pratiqués – ou non – par ce public, habitué à fréquenter les services d'aide publiques (CPAS) ou privés. *"Les experts de la*



LES ATELIERS DE MICRO-ÉPARGNE: DES LIEUX OÙ L'ON SE MOTIVE À METTRE UN PEU D'ARGENT DE CÔTÉ...

finance, ce sont eux, souligne Antoine Attout. *La plupart ont réussi à apurer des dettes et commencent à voir le bout du tunnel. Il s'agit plutôt de renforcer leurs capacités à épargner dans un univers - la finance - dont ils ne détiennent pas forcément les codes ni... ne connaissent les requins prêts à n'en faire qu'une bouchée"*.

L'idée est née il y a quelques années sur la base d'un constat cuisant: une personne sur quatre, en Belgique, ne dispose pas d'une épargne dite "de précaution", soit l'équivalent approximatif d'un mois de revenus. En l'absence d'une telle cagnotte, les personnes concernées, face à un coup dur, ont recours à l'emprunt auprès de proches ou... de prêteurs professionnels pas toujours fiables et rarement philanthropiques: la porte ouverte au surendettement. Constat adjacent formulé par Financité, plus politique: les incitants à l'épargne en vigueur dans notre pays – à commencer par l'exonération fiscale sur les premiers 1.880 euros d'intérêts des comptes d'épargne – ratent la cible des ménages à revenus modestes. Pour en bénéficier, il faut en effet être imposable et avoir une capacité d'épargne.

Retrouver la confiance

Comment aider les ménages précaires à se projeter dans l'avenir, alors que leur budget est déjà "tout juste"? La formule est simple. À intervalles réguliers étalés sur un an, cinq ateliers consacrés à l'argent et sa gestion sont proposés aux participants, tous volontaires. On y parle des étapes nécessaires à la constitution d'un budget, des risques et des pièges du crédit facile, des différentes formes de prêts et de taux, des "cartes magiques" (les ouvertures de crédits), des alternatives solidaires (mutualités, coopératives...) aux initiatives lucratives, etc. *"Le but n'est pas d'asséner à tout prix des injonctions à l'épargne"*, commente Olivier Jérusalmy, chercheur chez Financité. *Les publics précaires savent pertinemment que l'absence d'épargne*

peut les mener au surendettement. Il s'agit plutôt de leur (re)donner une marge d'action en leur procurant des informations utiles et en favorisant les échanges entre eux. De casser la machine à fabriquer un sentiment d'impuissance, cette boucle qui tourne sans cesse dans la tête et qui mine le moral".

"CASSER LE SENTIMENT D'IMPUISANCE, ROMPRE CETTE BOUCLE QUI TOURNE SANS CESSER DANS LA TÊTE ET QUI RUINE LE MORAL"

Chaque mois, pendant un an, les participants épargnent une somme qui va de 5 à 50 euros. Leurs efforts – qui incluent la participation à un nombre minimal de réunions – sont récompensés par un taux d'intérêt de 20% annuels sur cette épargne, soit bien plus que les taux actuels du marché. Cette bonification est rendue possible grâce au soutien d'une série d'entreprises, de fondations et de pouvoirs publics, tous partenaires du projet.

Attrape-nigaud et fausses promesses

À côté de Marianne, André, jusqu'ici peu bavard, s'étonne ostensiblement. Il vient de découvrir que son compte en banque peut lui coûter quelque 12% d'intérêt en cas de découvert. Et jusqu'à 18% pour une ouverture de crédit: à 5.000 euros par prêt (maximum), la facture risque d'être salée... Et puis toutes ces pertes insoupçonnées constituent autant de sommes en moins pour les espoirs d'épargne. Plus loin, Nancy, jeune mère de famille, a perdu pas un mot des explications de l'animatrice, consacrées aux soldes de type "tout à 1 euro". Des commerces où il est tentant d'entrer, certes, mais l'objet convoité dans le rayon est-il vraiment nécessaire? N'en sort-on pas, le plus souvent, les bras chargés de gadgets inutiles? Et le groupe de constater, unanime, qu'il est décidément bien facile de succomber aux réflexes d'achats impulsifs et inutiles. *"Comparer les prix est évidemment une bonne idée"*, souligne Antoine Attout. *Mais, avant cela, interrogeons-nous: avons-nous réellement besoin de ce bien ou de ce service?"* La discussion s'enchaîne alors sur un terrain plus politique,

ouvert aux enjeux citoyens et intergénérationnels: qui fait les lois pour protéger le consommateur? Pourquoi le monde politique ne multiplie-t-il pas les formules plus accessibles aux revenus modestes comme le Crédal (crédit "social") ou le Fonds du logement? Comment distinguer "débrouillardise", "sens des affaires" et "pratiques mafieuses"?...

Une épargne devenue bienfaitante

Et ça marche? L'expérience, qui est encore récente, a ses limites. Elle s'adresse, par essence, à un public potentiellement apte à l'épargne et non à la frange la plus exclue de la société. À terme, elle pourrait viser également des publics de maisons médicales ou des migrants en parcours d'intégration. En attendant, elle fait son nid dans une trentaine de communes wallonnes et bruxelloises, à l'initiative de CPAS ou de diverses associations intéressées. Il y a quelques années, un projet pilote avait accouché d'un constat intéressant: en dépit de la maigreur de l'épargne constituée au terme de l'expérience (100 à 200 euros), l'image de l'épargne en sortait grandie auprès des participants: de jugée "impossible" ou "inutile", l'épargne était devenue "possible" et "bienfaitante". Une personne sur deux avait réussi à épargner régulièrement pendant le projet. Et sept mois après la clôture de celui-ci, une sur quatre continuait à épargner, mais un montant plus élevé qu'auparavant. *"Ce genre de projets permet aux participants de réaliser qu'ils disposent de plus de compétences et de ressources que ce qu'ils imaginaient jusque-là"*, estime Olivier Jérusalmy. *Il en résulte une meilleure image de soi et une meilleure maîtrise de l'environnement qui, en élargissant la gamme des comportements possibles, peuvent réduire le niveau de stress et améliorer la santé des participants"*.

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) Plus d'info: Financité • 02/340.08.60 • www.financite.be



COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- 1. Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
2. Effectuez votre virement sur le compte Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 - Code BIC ou SWIFT: BPOT BE BI.
3. Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces".

Dates ultimes de rentrée des annonces : le vendredi 20 mai pour l'édition du 2 juin, le vendredi 3 juin pour l'édition du 16 juin.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto/moto

Av. vélo homme, état impeccable, super équipé, roue spaul, possibilité de livraison. 3500€. 0477-0672.768. (A52590)

Camping

Boîte du Ht. rég. Chimay, 1km de La Trappe, carav. résid., 4p, proche lieux tourist., lac de Virelles, Mariembourg, vallée du Virion, pêche, Ravel, découverte... 290€/sem. tél. 0478-217985. (C52613)

Av. caravane résidentielle équipé, tv avec TNT, abri jard. avec w.c. raccordé égoût, tonnelle en toile, caoutchouc, 5000€ à discuter et à voir. 0479-62.03.79. (C52609)

Côte d'Azur, cà: caravane 4p, camping 3*, tv, resto, 2 pisc., calme, juillet à octobre. 0478-79.06.92 - 04-372.02.53. (C52555)

Divers

Av. lit médic. quasi neuf, en bois et métal/roues pivot, avec freins + pernoquet, sommier articulé. électr. plusieurs positions avec télécom, dim. hors cadre lit: 2m10x1m10/2m0. 0478-970681. (D52600)

Cercle de bridge, situé à Etterbeek, rue des Champs 69, recrute membres, possib. de cours. 02-735.02.18. (D52588)

4 jantes alu Ford orig. 5 trous 14", 4 jantes alu 5 trous 16" montés sur Audi A4, 1 jubeok Rockola 536820 mod.453, 50 disq., maché, à coudeur chêne, porte bagage pr Corolla. 0475-350897. (D52632)

Lit médic. "Daily Healthcare Casa Med" finit, bois, parlet. et ts accès, sommier latte régl. ss.matéls, ent. démont., neutrl.249.50€, vend. 750€ à disc. et à enlever (litre). 0477-528285. (D52638)

Av. siège électeur de bain électr. Bellavista, ayant peu servi, photos détails techn./dem. prix: 3000€. 061-51.21.03. (D52585)

Av. motocycleur Ariens 5cv, moteur Briggs-Stratton, marche arrière, ligne de profondeur, roues de transport, 220€, broyeur Alko Dinamic H1800RS, 60€. 0476-33.65.40. (D52596)

Av. 101 disques 33T vinyl: 80€, 2 tableaux "Nature Morte" M. Willquet 1950, faire offre 0474-44.71.51. (D52625)

Av. services de table et à café Bosch "Grand Bouquet", prix à discuter. 0496-02.24.29. (D52583)

Av. élévateur de bain Aquatec Orca, accès baignoire en ts sécurités, état neuf, prix départ: 1500€. 0479-99.33.73. (D52620)

Partic. v. serv. Limoges Boyer, 80 pces. laurier doré; 250€. porte menu Muir Ch 01, 12 pces. rose Majolique: 50€. visible à Nivelles 067-84.21.06. (D52606)

Av. lit genre hôpital, état neu, payé 1000€, vendu 300€, à enlever à Wavre. 0474-56.23.35. (D52623)

Av. lit électrique médical neuf 90x200cm, 900€ + matelas neuf, 90€ + surmatelas air + compresseur, 80€. 0476-41.34.49. (D52615)

Av. tondeuse électrique Powerplus 10 1800W, neuve, garantie 4 ans, 180€, 2 grosses broches en pierre. 0475-94.98.61. (D52627)

Av. 200 romans et Thriller-D. Steel, Grisham, Cohen, Higgins Clark, Lewy, Cornwell, Jacq. Konsalci, etc. impéc., cd, form. 4€, poche: 2€. 0473-57.06.25 - 0492-62.73.93 - 04-264.69.40. (D52603)

Av. 2 études au fuisain du chemin croix d'Orval, datées et signées Albert Servaes, station III (1937), station XIII (1936). 0497-72.85.48 rég. Liège. (D52543)

Av. chaise roulante électrique, assise 50 à 55cm, 2.000€. 0497-60.59.30. (D52632)

Av. pédalette de luxe + orthopédiste, peu servi, 100€. 0498-35.67.78. (D52608)

Emploi/Service

Garde malade, expérimentée, cherche emploi, garde ou dame de compagnie pour pers. âgées. 0465-21.78.62. (E52645)

Dame sérieuse et expér., excell. éduc. avec plén. cherche emploi dame de compagnie temps plein ou partiel, assist.médic. et autres services, poss. voiture. 0477-08.76.17 rég. de Liège. (E52570)

Monsieur expérimenté en maçonnerie / carrelage, cherche travail. 0472/39.69.18. (E52649)

Réparation de machine à coudre et surteuse, Singer, Bernina, Pfaff, Elna... et industrielle. Me rend à domicile. 0477-08.58.33. (E52498)

Dame 44a., je réalise le nettoyage de printemps de vos greniers et caves, rayon 40km autour de Ciney. 0483-12.24.70 ap. 19h. (E52526)

Immobilier

Viager: recherche viager BW, restez ds. votre maison en percevant une rente mensuelle confortable en plus de votre pension. 0473-27.84.86. (I52319)

Av. Westende, studio mblé, 25m2, vue/mer, 7e ét., hall d'entrée avec arm. encastrée, liv. gde. baie vitrée, cuis., coin à manger, poss. à dormir 4p, sdb avec dche, 100.000€. 0477-37.10.15. (I52406)

Location

Knokke, Beverijdsjlan 3 appart. 2e. ét., ent. meublé, 2ch., domiciliation quart. résid., balcon ensoleillé, 750€. 0473-77.19.52. (L52587)

Mobilier

Av. s'm style espaanol, chêne marron foncé, 500€. 0494-08.59.15 Courcelles. (M52594)

Cadre de lit en bois pl. coul. crème pâle, sans sommier, 90/200cm + commode 3 tiroirs: H 62cm, L 84cm, P 55cm + tabl. de nuit 2 tiroirs: H 43cm, L 48cm, P 38cm, 50€. 0479-91.99.80. (M52605)

Av. cse décorés, salon (divan + 2 fauteuils) avec tiroirs incorp., couleur brun, plaine peau, etc. impéc., acheté: 6.200€, vend: 700€. 064-54.95.81 - 0493-18.79.35. (M52644)

Villégiature (Belgique)

Coyxide, appart. 2ch. vue mer et appart. lch. proche dique, 0498-12.20.34. (V52634)

La Panne, lux. aptt 80m2, 6e ét., asc., 2ch. vue/mer + vue/dunes Westhoek, terr. pisc., int. photo, int. auto/vélos, max. 6p., aptd 275€, pkg: www.westliep664.skyrock.com - 0474-882188. (V52635)

Coyxide - aptt 2 ch., 30m de dique, côté soleil, vue mer, we, sem., sept. 02/374.43.27 (V52641)

Westende-bains, tr. b. studio, 4p., 7e ét., sup. vue mer, tt.conf., à pers. seul., asc., terr., très spac., lumin., mignon, agréable, prox. maq., prix attractifs. 04-3794067 - 0498-786615. (V52643)

Westende, tr. beau stud. mod., coin dique, vue mer, 2e ét., 4p., lch. sép., tv, cf., asc., sem., qz, 23.29.15, 16.30/6, 1.15/7, 8.14/8, sept. et svts. 071-34.26.67 - 0478-72.07.05. (V52631)

Middelkerke, magnif. aptt neuf 4****, au rdch avec terr. priv. à l'arc et balcon à l'avant, gd.liv. cuis.ég., bain/dche, toilép. 2ch., pas anim., 80m mer, gd. pkg gratuit. 0475-979333. (V52616)

La Panne, aptt. 4p., 30m dique, vue/mer, ch. l. lit 2p., ch. 2 lits lp sup., divan-lit. 071-72.81.08 - 0499-32.81.39. (V52571)

Rochehaut/Semois, petite maison de village coquette, à vacances, coin 2ch., jard., belle vue, 300€/sem. 010-41.04.53 - 0478-46.66.00. (V52581)

Coyxide dique, côté soleil, appart. de coin, agréable, lumineux, sup. vue mer, 6e ét., spac., 6-8p., conf., 2 sdb., libre du 8/5 au 3/6 et 1 au 8/7. 082-22.36.00 - 0476-64.37.65. (V52647)

Ostende, appart. meublé, lch., tt. conf., vue lat. mer, sem., qz, mois, max. 4p., 50m plage, centre ville, casino. 0496-44.98.74 - 02-218. 69.56. (V52629)

Oostduinkerke, appart. 50m dique, 4 à 6p., asc., ler. ét., s'm sdb, wc, cuis., tv, loc. sem., qz, juin - juillet. 0472-23.24.34 ap. 17h. (V52624)

Coyxide, appart. grande famille, 8-10p., 4ch., 2sdb, park., conf., jard., prix intr. 058-51.83.09. (V52612)

Middelkerke, studio mod., 4p., tt.cf., coin couchage, 50m dique et proche ls. comm., 300€(l.s.) à 350€(été) tt.c., nfum., pas d'animaux. 067-33.29.58 ap 19h: http://passionraid.be/studio.pdf (V52355)

Middelkerke, appart. face mer, 4p., lch., balcon, sdb, gd liv. cuis.ég., tt.cf., nfum., pas d'animaux. 067-33.29.58 ap 19h au vend 27 mai, mois svts, sem. ou qz. 060-21.22.79 - 0473-42.48.27. (V52511)

Middelkerke, appart. tt.conf., dique de mer près du casino et centre, 4e. ét., lch., liv. avec divan-lit, max.4p., pas d'animaux, ttes. périodes sud. 067-33.56.10 - 0473-62.13.04. (V52602)

Coyxide appart. 3ch., 6p., 50m dique, 2e ét., tt. conf., tv, lect. cd., tr. bon prix, cave priv. et vélos, mail, juin, juillet, août, sept. 0471-49.77.80 ap. 16h. (V52601)

Middelkerke, face mer app. 4p., lch., tt.conf., terr. ler. ét., ascens, animaux n.a., facilité parking, sem. ou qz, tél. 0496.5173.39. (V52593)

Westende à l'br studio, 4e. étage, coin dique, tv/bue s/mer, 4 p., entr.én., 1 ch. sép., tt.conf., centre commerces, tv, asc., long w.e. sem. qz. mois. 071-76.02.47 - 0478-91.57.53. (V52523)

Longjumez calme hameau Hies Fagnes, nb. prom., vélo, vtt, skt. anc. ferme, gîtes ruraux 3 épis, clairs spac. 1-2 ou 3ch. 080-33.97.19 - henri.fagnoul@skynet.be - http://logers.skynetblogs.be (V52108)

Coyxide, aptt. 5p., 2ch., sdb, wc, cuisine, living, hall, 30m dique, côté soleil, tt. confort, tv, dvd. 04-370.15.63 - 0473-69.94.34. (V52617)

Coyxide, aptt. 5p., 2ch., sdb, wc, cuisine, living, hall, 30m dique, côté soleil, tt. confort, tv, dvd. 04-370.15.63 - 0473-69.94.34. (V52182)

Coyxide, aptt. mod. et conf., 80m. de la mer, 5 min. du centre, 2h., le. ét., asc., côté soleil, local vélo, préf. pas d'animaux, conditions pour 2-3-4 sem. 0475-78.92.54 - 02-385.16.21. (V52564)

Coyxide à, sem. qz, mois, aptt. rez. conf., b. équip. pro. dique, park. priv., 2 ch., 4p., cour, idéal pers. âgées, sans animaux, doc. pr. mail/dem. 071-36.86.25 - 0476-54.93.33. (V52586)

Bray Dunnes, 5km La Panne, 40m plage, villa, gd. gar. pt. jard., gd.terr., cuis.ég., 3ch. abvab., 200c. ap. sdb, liv. sdb, sem. qz, mois, sam., août, sep. 300€. 0484-436639 - 0496-510992. (V52338)

Lacs de l'Éau-d'Ourne, gîte de rêve, 3 épis, juq. 9p., proche des lacs, tt.cf., idéal fêtes de famille, internet, jard. spac., prom. balisées. 0477-79.67.71 - www.giteleilule.be (V52035)

La Panne, appart. sur dique, 2e ét., 2ch., 6/8p., tt.conf., spacieux, lumineux, wifi, sem. qz, mois, près du centre, poss. garage. 0479-32.75.55. (V52101)

La Panne, aptt. 4p., au centre à 50m de la mer, 3e ét., asc., tv, apt: 180€/sem. 0478-47.82.37.13 - ebarriere@gmail.com (V52573)

La Roche/Ardenne, mais. restaurée, 2/3ch., calme, ttes. commodités, calme, terr. vue Ourthe, we, sem. qz, accès commerces à pied (50m). 0497-9472.18 - photos.nathalie.fisson@skynet.be (V52575)

Westende-bad, luxueux aptt. 2ch., 4-5p., situé à part. centre et mer, end. calme, 2e. ét., asc., belle vue, 2 balcon sdb, qrd. conf., we, sem. ou quinz. 0479-53.55.67. (V52202)

Coyxide dique, aptt. 2ch., 3e ét., asc., cuis. ég., très lumineux, juillet-aout: 081-46.02.71 - 0474-27.31.89. (V52463)

St-Hésbald, appart. mod., vue sur mer, lch., 4p., max., balcon, soleil, sem. quinz, pr. d'animaux. 0476-49.17.20 - 02-384.11.00 - photos:danrict@vablenet.be (V52644)

Ard. prov. La Roche ch. d'hôtes et gîtes, 210-20p., endr. calme. 084-34.44.31 - www.gitesdavid.be (V52389)

Le Coq (De Haan), chalet ds camping, 3ch. (2-1h), 20 à pied de la mer, séj., cuis., sdb., mer et verdure, juq. sept. 4er., 45€/j., 0495-19.81.29. (V52415)

Séjour en ardenne, Preille-Tenneville, chalet 6p., prox. La Roche-en-ard., Bastogne, en pleine nature, 125€/w, 250€/sem. + chqes. 0474-27.14.13 - www.chalet-gite-lesfourgeres.com (V52433)

La Panne centre, aptt. vue mer avec terr. et gde villa, 2 sdb, d'au. h'p, vue, ltr. à tr. lum., vélos, à louer tte. l'année, pas d'anim. 0494-78.67.34. (V52437)

Middelkerke à, chalet, tt. rén. et très propre. 0475-29.97.05. (V52457)

St-Hubert, Arville, gîte rural, conf., 8p., 4ch., jard., pkg., we, m-week, sem., quinz., juin, juillet, sept. 061-6113.47. (V52541)

Westende, dique, appart. rénové 5p., 6e ét., sup. vue mer, liv. (sup. div.) écran plat, digicorder, wifi, 1 ch. (3 lits), asc., cuis., sdb., wc, gar. pas d'animaux. 0477-5713.63. (V52580)

Knokke, près pl. Rubens, appart. mod., 379.40€, conf., lch., loc. vélo, sem., quinz. 0476-92.63.48 - 010-45.06.41. (V52589)

Coyxide, appart. rénové, 6-7p. 3ch dique, vue impenable, 7e ét., wifi, terr., parc, pro. commerces, we ou sem. 0477-76.14.05 - jeansavel@gmail.com (V52584)

La Panne, dique, face mer, appart. rénové, tt.c. 6p., 3ch., 3e ét., asc./parlo., liv. face mer, tv, cuis., sdb., sdb., libre du 1 au 15/7 et 12 au 19/8. 0496-16.07.89 - 3173749@skynet.be (V52595)

St-Hésbald dique, aptt. ent. rez. 2e. ét. avec asc., 4p., lch., living avec canapé lit et tv et dvd, cuis. ég., salle de douche et wc sép., we., sem. ou qz. 0477-38.83.23. (V52592)

Villégiature (France)

Prov., Mt-Ventoux, mais. de vac., tt.conf., convient parfaitement fr. de 4 à 10p., grd. jard. clos et pisc., 10x5m., libre du 6 au 30 juillet, et sept. 0499-20.58.00 - 845700@gmail.com (V52521)

A saisiir, Lacanau-Océan, maison super ct., 5p., rés. avec pisc., spl. plage, forêt, lac, sport, vélo. 081-43.37.78 - www.lacvanau.com/cas Aquitaine n°33 ou 37 jard. pinède. (V52418)

Provence, mas 8-10p., 5ch + dche, wc priv., pisc. 10x5m, conf. calme, cuis. ég., tv, sem. ou qz., du 15/6 au 15/9. 0498-52.16.94 - 081-58.16.12 - http://chensverts.cabanova.fr (V52527)

Provence, mas 8-10p., 5ch + dche, wc priv., pisc. 10x5m, conf. calme, cuis. ég., tv, sem. ou qz., du 15/6 au 15/9. 0498-52.16.94 - 081-58.16.12 - http://chensverts.cabanova.fr (V52527)

Provence, mas 8-10p., 5ch + dche, wc priv., pisc. 10x5m, conf. calme, cuis. ég., tv, sem. ou qz., du 15/6 au 15/9. 0498-52.16.94 - 081-58.16.12 - http://chensverts.cabanova.fr (V52527)

Narbonne plage, appart. 2-4p., 3e ét., en front de mer, tt. conf., park. priv., libre du 16/07 au 30/09, photos/Internet. 0466-31.56.33. (V52607)

Barcarès, 4-6p., prox. mer-lac, patio, bbq, vélos, sit. calme, idéal vac. fam. 083-66.87.85 ap. 17h. (V52597)

Vendée, Port-Bourgenay, mais. 6-8p., 3ch., jard. clos, pro. plage, port. 0474-20.06.84 - 085-21.56.58 - site: 45678amivac (V52484)

Prov. pr. Carpentras, gîte rural, 2ch., 5p max., 400€/s. juillet, août et sept.: 340€/s. tt.c., tt.conf., tv, v. h, gde terr., au calme et au milieu des vignes. 0033-490.69.72.91 le soir. (V52529)

Roquebrune, Cap-Martin, studio 2p., à 60m mer, jard. + pkg., libre qz, juillet, 2e qz. août, sept. 0478-25.86.19. (V52502)

Côte d'Azur, Menton, appart. plein sud, impeccable, à 1min. de la plage, vue impenable, sans vis-à-vis à prox. des commerces, 2-4p., lch., air cond. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V52566)

Provence, mais impéc. gd terrain priv. + pisc. 10x5, en pl. nature, 8p., 3ch., 2sdb, 3wc, s'm, wifi, cuis.ég., bar face pisc., tt. pl.-piéd, lacs, Verdon à prox. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V52567)

Uzès-Gard, dispo mai-juin-juillet sem. juillet, mais. 4-6 p. avec chamb. clim., ds rés. + pisc - www.bastide5uzes.net - 0496-12.06.46 - location idéale pour une famille ou 2 couples. (V52568)

Gard, mais. de vac., tt.cf., 3ch., 2sdb, conv. pour 9p., pisc. priv., libre; juin, début juillet. 0495-15.84.98. B. Schutz: http://users.skynet.be/7030308 (V52598)

Roquebrune-Cap-Martin, appart. 2ch., conf., park., à 60m mer, 1ère qz. mai, 1ère et 2e qz. sept. 0478-25.86.19. (V52503)

Bretagne, Côte d'Armor, St. Quay, villa 8p., tt. conf., 3ch., 2sdb, plages et comm. à 1km, jard. clos. 056-41.82.17 - 0495-52.10.83. (V52565)

Prov. verte, Var, Carcès, agréable pl. pied, tt. conf., 2ch., 5p, cuis.ég., séj. spac., pro. du village, terr. avec bbq, jard., gar., sit. calme, mai à oct.: 290 à 440€/s. 0485-25.09.19. (V52614)

Auvergne, à découvrir, Cantal, Allèuzes, mais. tt. conf., jard., bbq, park., site classé Michelin, pt. village calme, promenades, vtt, riv., pêche, activ. nature, 400€/s. 085-51.26.74. (V52492)

Méd., Barcarès, gde. plage, aptt. 2ch., face mer, terr., l.v., tv, vélos, park. pr. proche comm., loc. de 300 à 575€/sem, site/dem. 061-26.61.20 - 0479-56.04.93. (V52582)

Bretagne, Côte d'Armor, St. Quay, villa 8p., tt. conf., 3ch., 2sdb, plages et comm. à 1km, jard. clos. 056-41.82.17 - 0495-52.10.83. (V52565)

Prov. verte, Var, Carcès, agréable pl. pied, tt. conf., 2ch., 5p, cuis.ég., séj. spac., pro. du village, terr. avec bbq, jard., gar., sit. calme, mai à oct.: 290 à 440€/s. 0485-25.09.19. (V52614)

Auvergne, à découvrir, Cantal, Allèuzes, mais. tt. conf., jard., bbq, park., site classé Michelin, pt. village calme, promenades, vtt, riv., pêche, activ. nature, 400€/s. 085-51.26.74. (V52492)

Méd., Barcarès, gde. plage, aptt. 2ch., face mer, terr., l.v., tv, vélos, park. pr. proche comm., loc. de 300 à 575€/sem, site/dem. 061-26.61.20 - 0479-56.04.93. (V52582)

15km des Gorges de l'Ardèche, villa spac., 2ch., 2sdb, 7p. max. four, tv, lav-ling, lit, chaise bbq, pisc. priv. 4x8, jard. 15a, bbq, calme, (V52579) sem. ou qz. 064-337515 - 0473-697970. (V52579)

Nyons, Drôme prov., appart. 2p. tt. conf., belle vue, terr. et jard., tv, wifi, pro. commerces et centre ville. 0472-71.73.87 - jabim@gmail.com (V52622)

Var, Gonfaron, charm. gîte 4p., gd. jard., tennis, pisc., calme, 35km mer, juillet-août: 500€/s, 930€/qz. 0497-409197 - 04-365.92.92 - www.gonfaronnet - Tourisme-Loc.vac.Mazet+Pisc. - 4Ter (V52500)

Côte d'Azur, Antibes, ttes p't, appart. impéc., 2/4p., terr., clim., tv, pisc., tennis, gar., proche mer et ttes. comm. 061-22.36.39 - 0494-03.06.07. (V52447)

Côte d'Opale, Merlimont plage, aptt. rdch., 2ch., sdb, tv, terr., sup. équip., gar., repos agréé, vélos. dominique.wagemans@gmail.com - 0478-27.49.77. (V52444)

Prov. ds. résid., calme avec pisc., mais. 2ch., tt.conf., 2/5p., clim., jardinet, côté. terr., pk. priv., int. degrés. h.s., loc. ht l'année: 0478-62.33.36 - web: amivac.com/site13606. (V52569)

Côte d'Azur, St-Aygulf, villa 8p., séj., gde. terr., vue mer, jard. clos, parking. 085-84.24.59 - 0475-31.27.18. (V52519)

Demain, un monde meilleur est possible

Il faut avoir longtemps hiberné pour ne pas avoir entendu parler de "Demain", ce documentaire revigorant qui part à la rencontre d'initiatives pour réparer la planète et améliorer la vie en société. Deux livres - dont un pour la jeunesse - permettent de replonger dans cet univers.



main" et du formidable intérêt pour les initiatives de transition auprès du grand public.

Dans sa conclusion, Cyril Dion ne cache pas qu'à travers toutes ses démarches, il a cherché à se concentrer sur les aspects positifs et inspirants de chaque initiative. Selon lui, il y avait un besoin urgent de dépasser les scénarios catastrophistes et fatalistes. Il a raison. Son témoignage de non-expert fait d'ailleurs très bien écho au sentiment d'impuissance qui anime tellement de gens ("Je sais que la planète va mal, mais que puis-je y faire?"). Mais, cinq mois après l'irruption de l'ovni "Demain" dans les salles obscures, on aurait juste souhaité trouver dans ce livre une mise en perspective, une analyse plus prospective sur le phénomène de transition. Par exemple sur le mode : et demain, quid après "Demain"?

Dans "Demain. Les aventures de Léo, Lou et Pablo à la recherche d'un monde meilleur", les réalisateurs du film s'adressent plus particulièrement aux enfants à partir de 10 ans. Le récit est inspiré de leur expérience. On y fait la connaissance de Lou, une petite fille âgée de 10 ans qui râle parce qu'elle doit rester enfermée dans la classe pendant la récréation. La cause? La pollution, qui empêche les élèves de profiter d'un peu d'air frais. De retour à la maison, Lou questionne ses parents. Aidée de son petit frère Pablo, elle les convainc de sortir d'une mise en perspective, de vivre ensemble... Le livre est agréablement écrit. Mélanie Laurent prend le temps de bien expliquer les concepts découverts par la famille de Lou. Joliment illustré, l'ouvrage est accompagné d'un CD ainsi que de petits conseils pratiques à filer, en douce, aux parents récalcitrants.

// PHLET ET

>> *Demain. Un nouveau monde en marche.* Cyril Dion • éd. Actes Sud • 350 p. • 22 EUR
>> *Demain. Les aventures de Léo, Lou et Pablo à la recherche d'un monde meilleur* C. Dion, M. Laurent et V. Mahé • éd. Actes Sud junior • 86 p. • 24 EUR



"Demain, un nouveau monde en marche", s'adresse à tous ceux qui sont tombés sous le charme du film "Demain" réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent et qui veulent le prolonger ou en savoir plus. L'ouvrage permet d'approcher les étapes du tournage et, surtout, d'approfondir les cinq thématiques de transition abordées dans le film : alimentation, énergie, économie collaborative, démocratie et éducation. L'essentiel du livre est rédigé sous la forme du récit, piloté par Cyril Dion. Mais il est également émaillé d'interviews avec quelques-uns des 50 experts ou acteurs entrevus dans le film : Lester Brown, Bernard Lietaer, Vandana Shiva, Jeremy Rifkin, etc. Sans oublier Elizabeth Hadly et Anthony Barmosky, les deux scientifiques dont les travaux sur "la fin de la planète en 2100?", parus dans *Nature* en 2012, ont créé l'étincelle initiale de "De-

Des romans lisibles par tous

Des histoires d'amour ou d'amitié, des intrigues policières, des récits d'aventures... Des phrases simples mais belles. La collection "La Traversée" propose, à ce jour, aux bons lecteurs comme aux débutants, 18 courts romans aux univers très différents.

Tout a commencé il y a six ans, lors d'une rencontre entre formateurs et apprenants, organisée par l'ASBL Lire et Écrire autour de livres "coups de cœur". Les adultes en démarche d'alphabétisation y présentent majoritairement des ouvrages pour enfants ou ados. Leur choix, disent-ils, est guidé par la simplicité de l'écriture et la lisibilité qu'ils ne trouvent pas dans la littérature dédiée aux adultes. Leur souhait? Plonger dans de "vrais romans" avec une intrigue plus élaborée, des thèmes qui leur parlent.

Avec la maison d'édition Weyrich, Lire et Écrire Luxembourg se lance alors dans un projet ambitieux : solliciter des auteurs belges francophones pour écrire des romans accessibles aux lecteurs adultes débutants. Vient ensuite le temps des rencontres. Avec pour objectifs, du côté des apprenants, de parler de leurs attentes et envies de lectures et, du côté des auteurs, de se familiariser avec les réalités que vivent les apprenants, de mieux comprendre leurs habitudes de lecture...

Les trois premiers romans sont parus en 2012. Depuis, la collection s'est enrichie de 15 titres supplémentaires. Jusqu'ici, 18 écrivains ont donc relevé le défi de prendre la plume avec pour

"Au fil des corrections, j'ai eu le sentiment de revenir aux fondements du récit romanesque, là où les actes des protagonistes, et non le style, construisent l'émotion."
Jean Jauniaux



"Après la réunion avec l'équipe de Lire et Écrire, il y a eu cet étrange appel que je nommerai appétit. J'ai senti l'occasion d'un cadeau."
Frédérique Dolphijn

consigne de simplifier leur écriture (un guide d'accompagnement les y aide). Seule exigence à leur égard : soumettre leurs textes à l'œil critique d'un comité de lecture composé notamment d'apprenants. Et accepter de se laisser bousculer. "Les auteurs ont réussi à sauvegarder la beauté de leur écriture, et les lecteurs se disent ravis de pouvoir enfin trouver des livres qui leur parlent", précise l'éditeur.

Ces histoires plairont d'ailleurs à tous, lettrés ou pas", ajoute-t-il. Récompensée par le Prix de l'innovation sociale en 2015, la collection rayonne bien au-delà de notre pays puisque elle voyage aussi en France et au Québec. Elle s'étoffera à l'avenir au rythme de deux romans par an afin de prendre le temps de sensi-

biliser le public à la découverte de cette littérature qui a acquis toutes ses lettres de noblesse. // JD

>> Chaque ouvrage est vendu au prix de 7,90 EUR. Plus d'infos sur <http://weyrich-edition.be>
>> Extraits de témoignages des auteurs, à lire sur www.lire-et-ecrire.be/latraversee

Offres d'emploi

CHEZ NOUS, ÇA VIT

L'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes engage (h/f)

un chef de projet pour les services techniques de l'assurance

deux médecins-conseil

un pour la région de Tournai – Anderlues un pour la région de Bruxelles

un conseiller en organisation

un change manager

Postulez dès maintenant sur

www.mcjobs.be



La solidarité, c'est bon pour la santé.

LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR ADULTES RECRUTE (H/F)

> un directeur pour son établissement de promotion sociale.

Plus de détails sur www.cesa.be
Envoyez votre candidature par lettre recommandée au plus tard le 15 juin.

LE CENTRE DE RÉADAPTATION FONCTIONNELLE CBIMC À BRUXELLES RECHERCHE (H/F)

> un médecin pédiatre ou neuro-pédiatre Temps partiel (8h à 16h/semaine)

Fonction : assurer le suivi de la rééducation pluridisciplinaire d'enfants IMC âgés de 2 à 14 ans.

Rens. et candidature auprès du Dr Anne Renders, Médecin directeur, par mail à medecin@cbimc.be

// Vacances Intersoc //



Au cœur du Valais pour un séjour tonique

Durant l'été, l'hôtel des Masques, situé dans le centre piétonnier d'Anzère, vous accueille pour des vacances vivifiantes en famille.

Ici, en Suisse, vous prendrez le temps de respirer, de vous faire plaisir, de goûter et de rêver... Des activités variées comme des promenades, la découverte de la nature ainsi que la pêche sont organisées chaque semaine. Plaine de jeux et terrain multisports. A l'hôtel, les chambres de 1 à 4 personnes sont équipées d'une salle de bains et pourvues d'un réfrigérateur, de la télévision satellite et d'un balcon, Wifi gratuit à la réception. Clubs d'enfants entre 4 et 17 ans. Animations en soirée.



DATES	PRIX ADULTE PENSION COMPLETE
DU 2 AU 9 JUILLET	499 EUR
DU 2 AU 11 JUILLET	639 EUR
DU 13 AU 20 AOÛT	499 EUR
DU 20 AU 27 AOÛT	499 EUR

Réductions pour enfants entre 4 et 17 ans • Gratuité pour enfants jusqu'à 3 ans • Périodes exclusives francophones.

>> Pour de plus amples informations, contactez notre service clientèle au 070/233.898 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur www.intersoc.be.

LIC5654

en marche

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles
© 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppem.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août).

Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

éditorial

Garantir l'accès à certaines consultations par la gratuité, une illusion

Jean Hermesse // secrétaire général



Rendre les soins accessibles à tous est une priorité ! Mais rembourser la quote-part payée par le patient lors des consultations des généralistes et des gynécologues, comme le proposent certaines mutualités, n'est pas la bonne solution. La Mutualité chrétienne défend d'autres choix.

Le ticket modérateur est, rappelons-le, la part qui reste à charge du patient après l'intervention de l'assurance soins de santé. Présenté comme une avancée sociale, le remboursement "intégral" des tickets modérateurs pour les consultations des généralistes et des gynécologues n'est en fait qu'une illusion. Car, à y réfléchir, quel est réellement le poids de ces tickets modérateurs ? Sont-ils vraiment une barrière à l'accès aux soins ? Cette gratuité ne va-t-elle pas entraîner de la surconsommation ?

Les problèmes réels

La MC dénonce depuis des années le coût des soins à charge des patients en Belgique : il s'élève à 9 milliards d'euros, soit, en moyenne, 800 euros par an par personne ! Ce montant comptabilise les tickets modérateurs mais aussi – et surtout – les suppléments d'honoraires, les prestations et les médicaments non remboursés. Ce coût est particulièrement élevé pour les malades chroniques, les personnes âgées dépendantes, les invalides... Les tickets modérateurs payés pour les consultations chez les médecins généralistes ne représentent qu'une part infime du coût à charge des patients : 137 millions d'euros sur les 9 milliards. D'ailleurs, la consultation coûte seulement 1 ou 1,50 euro aux BIM (bénéficiaires de l'intervention majorée). Ils sont deux millions à bénéficier de ce tarif. Pour les autres patients, la consultation leur coûte entre 4 et 6 euros. Le vrai problème, surtout dans certaines régions, n'est-il pas plutôt de trouver un généraliste ou d'obtenir un rendez-vous, tant la pénurie commence à se faire sentir ?

Par contre, d'autres soins sont vraiment très coûteux : les médicaments (2 milliards d'euros à charge des patients), les soins hospitaliers, les frais d'ambulance, les soins dentaires (800 millions à charge des patients), l'orthodontie, les lunettes, les appareils auditifs... Et si certains patients renoncent à consulter le généraliste, c'est plus en raison du coût des médicaments prescrits que du prix de la consultation. Rappelons également que si le médecin n'est pas conventionné, la part à charge du patient dépasse alors – parfois de beaucoup – le ticket modérateur officiel. Or, 15 % des généralistes et 50 % des gynécologues pratiquent hors convention. Dans ces cas de figure, affirmer que la consultation est intégralement remboursée n'est pas correct.

Les risques de la gratuité

Lorsqu'un service est gratuit, on pourrait avoir tendance à le consommer plus que nécessaire. La gratuité peut aussi entraîner une dévalorisation du métier. Certes, des prestations sont entièrement remboursées mais, lorsque cela concerne la population en général, l'intention est de promouvoir de bonnes pratiques (comme le dépistage ou le fait de confier son dossier médical global à son généraliste) et d'instaurer de bonnes habitudes dès le plus jeune âge (la majorité

des soins dentaires sont 100% remboursés pour les moins de 18 ans).

Le gynéco, un généraliste ?

On peut légitimement se demander pourquoi les gynécologues sont les seuls spécialistes à être concernés par la mesure décidée par les mutualités en question. Un de leurs arguments est de promouvoir l'égalité hommes/femmes et, en particulier, de permettre aux femmes enceintes de multiplier les consultations durant leur grossesse.

Faut-il le rappeler, le gynécologue est un spécialiste et il ne doit pas devenir le médecin généraliste de la femme. Si le suivi médical est indispensable durant la grossesse, on sait aussi qu'il génère globalement plus d'échographies que ce qui est recommandé scientifiquement en cas de grossesse sans risque particulier. Pour promouvoir l'accompagnement des futures mamans, ces mutualités auraient été mieux inspirées de rappeler le rôle des sages-femmes. La grande majorité de leurs prestations sont intégralement remboursées et plus de 90% des sages-femmes sont conventionnées !

Enfin, en remboursant les tickets modérateurs pour les consultations des gynécologues, que ceux-ci soient conventionnés ou pas, ces mutualités confortent les praticiens qui ont choisi de ne pas appliquer les tarifs officiels. La MC a pris une autre option : celle de vouloir négocier avec les prestataires des revalorisations d'honoraires afin de promouvoir un conventionnement accru et d'accroître l'accès aux soins pour tous, via l'assurance obligatoire.

Assurer les vrais coûts problématiques

Nous le savons, ce sont les grosses factures de soins que craignent les patients, et la MC se bat pour qu'ils soient mieux couverts par l'assurance obligatoire. En attendant, elle a choisi de concentrer les moyens financiers provenant des cotisations uniques et solidaires de ses membres pour réduire ces grosses factures : ce sont les avantages Hospi solidaire, Dento solidaire, la prise en charge des frais de transport urgent, le remboursement des soins pour les petits, les frais liés à la convalescence... Sans cette solution solidaire, chacun devrait faire face seul, soit en souscrivant une assurance facultative plus coûteuse, soit en puisant dans ses réserves ou pire en s'endettant.

L'accès aux soins de santé de qualité pour tous est une priorité pour la MC. Mais la solution d'une soi-disant gratuité avancée par d'autres mutualités n'est pas efficace. Et elle risque de conduire à un usage irrationnel des soins de santé. C'est un mauvais signal. Nous défendons par contre une assurance solidaire qui couvre les vrais risques financiers, les factures de soins importantes et coûteuses.

ça se passe

// Séjours à Spa Nivezé

Séjour & santé Spa Nivezé, la maison de convalescence et de vacances de la MC, propose : Promos d'été : du 17 au 24 juin et du 24 juin au 1^{er} juillet : 7 nuitées en pension complète pour 345 EUR • du 29 juillet au 5 août et du 19 au 26 août : 7 nuitées en pension complète pour 375 EUR Super promo d'été : du 17 juin au 1^{er} juillet : 14 nuitées en pension complète pour 599 EUR Lieu : route du Tonnellet 76 à 4900 Spa Infos : 087/79.03.13 • www.niveze.be

// Jeunes Belges et djihad

Le mercredi 18 mai à 14h, la CNAPD convie à la conférence-débat "L'engagement de jeunes Belges dans des groupes djihadistes combattants". Gratuit Lieu : rue Traversière 17 à 1210 Bruxelles Infos : 02/640.52.62 • www.cnapd.be

// Changement intérieur et engagement citoyen

Le jeudi 19 mai à 20h15, Psychologies et Le Soir invitent Ilios Kotsou pour la conférence "Soyons le changement que nous voulons voir dans le monde". Prix : 22 EUR (prévente) Lieu : Studio 4, place Sainte Croix à 1050 Bruxelles Infos : 0477/54.33.78 • www.psychologies.com

// Nouvelles technologies

Le vendredi 20 mai de 18h30 à 20h30, Justice et Paix propose la conférence "Nouvelles technologies, à quel prix pour le sud ?" Gratuit Lieu : rue des Prémontrés 40 à 4000 Liège Infos : 02/738.08.01 • www.justicepaix.be

// Devenir sujet

Le samedi 21 mai de 10h à 12h, dans le cadre du cycle des conférences-débat "Lorsque l'enfant paraît", l'Association pour la formation et la recherche psychanalytique organise la conférence "Devenir sujet". Prix : 10 EUR (étudiants : 5 EUR) Lieu : Hôtel des Tanneres, rue des Tanneres 13 à 5000 Namur Infos : 0496/97.11.11 • www.espace-analytique.be

// Addictions

Le mardi 24 mai de 18h30 à 20h, l'Institut de recherches en sciences psychologiques de l'UCL convie à la conférence "Binge drinking et binge gaming : de nouvelles formes d'addictions ?" Gratuit Lieu : pl. Cardinal Mercier 10 à 1348 Louvain-la-Neuve Infos : 010/47.45.47 • www.uclouvain.be

// Éthique et fin de vie

Les jeudis 26 mai et 9 juin de 9h30 à 16h30, l'ASBL École des Parents et des Éducateurs organise la formation "Éthique et fin de vie : des repères pour la réflexion et la prise de décision". Prix : 144 EUR Lieu : rue de Stalle 96 à 1180 Bruxelles Infos : 02/371.36.36 • www.ecoledesparents.be

// Soins palliatifs

Le vendredi 27 mai à partir de 8h, l'UCL convie au colloque international inter-maisons de soins palliatifs "Soins palliatifs, no limit ? Nos limites !" Prix : 40 EUR Lieu : Institut St-Jean de Dieu, rue Loiseau 39 à 5000 Namur Infos : 081/74.13.00 • www.foyersaint-francois.be

// Abolir les mutilations sexuelles

Le samedi 28 mai à partir de 10h, le GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles) fête ses 20 ans. Au programme : expo photo, vidéos, débat, pièce de théâtre et concert. Gratuit (concert : 15 EUR) Lieu : La Tentation, rue de Laeken 28 à 1000 Bruxelles Infos : 02/219.43.40 • www.gams.be

// Acouphènes

Le samedi 28 mai de 15h à 17h, l'ASBL Belgique Acouphènes propose la conférence "Sophrologie et rééducation cervico-maxillo-faciale chez les personnes souffrant d'acouphènes et d'hyperacousie". Prix : 8 EUR (étudiants : 1 EUR) Infos : 04/367.45.65 • www.belgiqueacouphenes.be

// Salon habitools

Le jeudi 2 juin de midi à 17h, le salon habitools présente des outils pédagogiques, des projets pilotes, des services et formations liés au logement à Bruxelles. Stands, animations et conférences. Gratuit Lieu : De Markten, rue du Vieux Marché aux Grains 5 à 1000 Bruxelles Infos : 02/502.84.63 • www.habitools.be

// Alzheimer

Le jeudi 2 juin de 8h30 à 16h, la Ligue Alzheimer convie au colloque "1000 lieux de vie et habitats". Cette journée est destinée aux personnes atteintes d'Alzheimer, aux proches, aux professionnels et aux étudiants. Prix : 20 EUR Lieu : Maison de la Culture, av. Golenvaux 14 à 5000 Namur Infos : 04/229.58.10 • www.alzheimer.be/colloque

// Troubles cognitifs

Le vendredi 10 juin de 9h à 16h30, l'ASBL Le Bien Vieillir et AG&D organise le colloque "La méthode Montessori adaptée aux personnes présentant des troubles cognitifs : un regard neuf pour un autre accompagnement". Prix : 40 EUR (étudiants : 20 EUR) Lieu : Le Bouche à Oreille, rue Félix Hap 11 à 1040 Bruxelles Infos : 0472/77.81.55 • www.liebenvieillir.be

// Lutte des classes ?

Les samedi 11 et dimanche 12 juin, le Cefoc (Centre de Formation Cardijn) organise un weekend de formation sur le thème : "La Lutte des classes, c'est démodé !? Moi, je lutte pour ma place !" Prix : 60 EUR (repas et logement compris) Lieu : La Marlagne à 5100 Wépion Infos : 081/23.15.22 • info@cefoc.be • www.cefoc.be

// L'approche SALT

Le vendredi 17 juin de 18h30 à 21h30 et les samedi 18 et dimanche 19 juin de 9h à 17h, l'ASBL BelCompétence organise une formation à l'approche SALT (stimuler, apprécier, apprendre, lier, transférer). Cette méthode est utilisée pour développer la résilience et l'engagement communautaire. Prix : 50 EUR Lieu : rue Esselveld 8 à 1950 Kraainem Infos : 02/611.45.18

// Rencontres pédagogiques du CGÉ

Du mardi 16 au dimanche 21 août, le mouvement socio-pédagogique Changements pour l'Égalité propose ses rencontres pédagogiques d'été. Au programme : 11 ateliers pour changer l'école et la société, une conférence et une librairie spécialisée. Lieu : La Marlagne à 5100 Wépion Infos : 02/218.34.50 • www.changement-egalite.be

// Islam et mondes contemporains

Du lundi 22 au samedi 27 août de 9h15 à 17h15, l'UCL programme une école d'été sur le thème "Islams et mondes contemporains : une approche interdisciplinaire d'enjeux complexes". Inscription avant le 15 juin. Prix : 180 EUR Lieu : 1348 Louvain-la-Neuve Infos : 010/47.42.46 • www.uclouvain.be/cismoc

// Devenir acteur de changement

En septembre débute la formation certificative "Acteur de changement". Organisée par l'Institut Supérieur de Culture Ouvrière (ISCO), elle a pour but de former des animateurs en action collective politique, culturelle et sociale. Lieu : CSC de Bouge, chaussée de Louvain 510 à 5004 Bouge Infos : 02/246.38.43 • www.ciep.be